



BERNAY
LA VILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUILLET 2023

Délibération n° 67-2023
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 30
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Pierre BIBET à Louis CHOAIN, Hugues CANTEL à Thierry JOSSE, Valérie DIOT à Sara FERAUD, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Marie-Lyne VAGNER, Pascal GRIHAULT à François VANFLETEREN, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE

Absents : Mickael PEREIRA, Justine PIQUOT, Pierre JALET

Date de la convocation : 05 octobre 2023

Secrétaire de séance : Louis CHOAIN

Objet :

PRECISION DU PROJET « UN ARBRE, UNE NAISSANCE »

Exposé des motifs :

Depuis l'automne 2022, la Ville de Bernay a décidé de célébrer chaque naissance parmi la population bernayenne par la plantation d'un arbre. A l'occasion d'une cérémonie, les parents et les enfants sont ainsi conviés pour choisir sur site un arbre, arbuste ou végétal et y apposer une plaque au nom du nouveau-né. A noter que le site choisi situé sur les Monts servira, à terme, d'extension au cimetière Sainte-Croix. Cette végétalisation permet ainsi de préparer le site en amont de sa future utilisation qui accordera de toute manière, une large place au végétal dans une optique de « jardin du souvenir ».

Cette célébration rejoignant un dispositif similaire porté par le Département de l'Eure (« une naissance = un arbre »), la Ville de Bernay a répondu à l'appel à projet 2023 pour bénéficier de l'appui et de l'expertise des services du Département ainsi que de l'ONF (Office National des Forêts) qui prendront à leur charge la réalisation de l'aménagement ainsi que des plantations. A l'issue, la Ville et le Département organiseront la deuxième édition de la cérémonie de célébration des naissances de l'année écoulée.

Avant de pouvoir réaliser les travaux cet automne, le Département de l'Eure sollicite, en plus de l'approbation du projet réalisé par la délibération n°67-2023 du 10 juillet 2023, l'engagement de la Ville pour maintenir et entretenir les végétaux et plantations pour une durée de 10 ans.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le projet « un arbre, une naissance » porté par le Département de l'Eure
Vu la délibération n°67-2023 du 10 juillet 2023 validant le projet « un arbre, une naissance »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de compléter la délibération n°67-2023 qui validait le projet « *un arbre, une naissance* » en indiquant que la Ville s'engage à entretenir les végétaux et plantations pour une durée de 10 ans

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 12/10/2023,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

